

BROCANTE DE L'ASSOCIATION D'INITIATIVES LOCALES DE NEUILLY-SAINT-FRONT
(12 AVRIL 2026)

FICHE D'INSCRIPTION

PARTICULIERS

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. : Courriel :

Joindre :

1) une photocopie d'une des pièces suivantes :

☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire

2) une attestation sur l'honneur de ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage avant celle-ci (sur papier libre).

PROFESSIONNELS

Nom et Prénom de la personne morale représentée :
Adresse siège social :
Code postal : Commune :
Profession ou intitulé du commerce :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. Courriel :

Joindre une photocopie d'une des pièces suivantes :

☐ Extrait K bis ☐ Inscription au RM

Objets déclarés à la vente :

☐ Vaisselle	☐ Bibelots	☐ Collections diverses*
☐ Vêtements	☐ Revues diverses	☐ Jouets
☐ Outillage	☐ Meubles	☐ Electroménager
☐ Restauration/Vente alimentaire	☐ Disques/CD/cassettes/DVD	☐ Maroquinerie
☐ Hifi/radio/Electronique/Informatique	☐ Cuivre	☐ Etain
☐ Produits artisanaux	☐ Vins et Spiritueux	☐ Articles de Paris
☐ Tapis/Rideaux/Ameublement	☐ Professionnels/Forains	☐ Plantes et légumes
☐ Autre		

*timbres, cartes, parfums, ...

RESERVATION

Nombre de mètres : x € soit : €
Supplément véhicule : €

Total : €

Règlement : ☐ Espèce ☐ Chèque (à l'ordre de : A.d.I.L.)
s

A Le

Vu et accepté le règlement joint
Signature,

GRANDE BROCANTE DU DIMANCHE 12 AVRIL 2026
organisée par l'ASSOCIATION D'INITIATIVES LOCALES de NEUILLY-SAINT-FRONT

R E G L E M E N T

La brocante se déroulera place de la Mairie, rue Jean la Fontaine, place de la Chapelle, rue de la Chapelle et rue Pierre Plocque.

Ces rues seront interdites à la circulation à partir de 8h (arrêté municipal).

Une déviation sera mise en place.

SONT ADMIS A EXPOSER

Les commerçants et artisans patentés, les particuliers, les associations.

La vente de produits alimentaires et de boissons est réservée uniquement aux commerçants patentés.

TARIFS

- **3,20 €** le mètre linéaire pour les exposants non domiciliés à NEUILLY-SAINT-FRONT
- **1,60 €** le mètre linéaire pour les exposants domiciliés à NEUILLY-SAINT-FRONT et les commerçants de NEUILLY- SAINT-FRONT.
- **3,00 €** supplémentaires pour un véhicule derrière ou à côté d'un emplacement « particuliers » (véhicule sans supplément pour les commerçants et artisans patentés et les associations).

ORGANISATION

Le placement s'effectuera à partir de 6h le matin du jour de la brocante.

Seuls les exposants inscrits préalablement (à la date limite d'inscription) ET ayant réglé leur emplacement pourront prétendre accéder aux places qu'ils souhaitent occuper (des membres de l'ASSOCIATION D'INITIATIVES LOCALES de NEUILLY-SAINT-FRONT vous accueilleront pour vous placer). Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas particulier à l'appréciation exclusive des organisateurs).

Tout emplacement réservé et non occupé à 8H sera considéré comme libre, et redistribué par les organisateurs.

La responsabilité de l'ASSOCIATION D'INITIATIVES LOCALES ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction quel qu'en soit l'origine ou le lieu.

Les exposants devront laisser leur emplacement propre après leur départ.

POUR TOUS LES EXPOSANTS

Chaque exposant est supposé avoir pris connaissance des loi, décret et circulaire en vigueur concernant la vente d'objets (circulaire du 13 avril 2006 modifiée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 – décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009).

Chaque exposant a photocopie*, dès son installation, de la note d'information relative à la vente et revente d'objets et a connaissance des peines encourues pour tout vendeur d'objets volés (articles 321-1 à 32-8 du nouveau Code pénal).

**la présentation de ce document est obligatoire en cas de contrôle.*

INSCRIPTIONS

Afin de respecter les obligations légales en vigueur, les exposants devront renvoyer leur engagement d'inscription pour le **8 avril 2026** au plus tard avec :

- photocopie de la carte d'identité et attestation sur l'honneur (cf. fiche d'inscription) pour les particuliers
- photocopie de l'extrait k bis pour les professionnels patentés.

Fiche d'inscription et règlement (chèques à l'ordre de A.d.I.L. de Neuilly-St-Front):

- à renvoyer à : **Sonia Trocellier, 6 route de Maubry - 02470 – Neuilly-St-Front**
- Ou à déposer : **Neuilly Page au 20 rue Jean de La Fontaine, 02470 Neuilly-St-Front**

RAPPEL : SEULS LES EMPLACEMENTS PAYES LORS DE L'INSCRIPTION SERONT CONSIDERES COMME RESERVES.

Contacts : 06 22 79 01 41 (Présidente de l'A.d.I.L.)